

Déchèterie : évolutions à prévoir au 1^{er} janvier 2019

A compter du 1^{er} janvier 2019, la déchèterie de Valloire aligne son fonctionnement avec toutes les autres déchèteries de la vallée gérées par le SIRTOM Maurienne. Ces modifications ont notamment pour but d'améliorer le fonctionnement du site et rationaliser le remplissage des bennes.

Ainsi, la première règle mise en place concerne la limitation du volume des apports quotidiens : **les usagers n'auront désormais la possibilité d'apporter des déchets que dans la limite de 2 m³ maximum par jour, tous flux confondus**. Cela évitera notamment la saturation des bennes par un seul utilisateur qui déstocke à grande échelle. La déchèterie est un équipement destiné à tous, et non à l'usage exclusif de certains au détriment des autres.

Cette limitation d'apport s'applique également aux produits dangereux (maxi 20 kg), aux huiles (maxi 20 L) et aux pneus VL (maxi 5 unités).

De même, si le principe de gratuité des apports des particuliers est maintenu, **il reviendra aux professionnels d'acquiescer obligatoirement des tickets afin de pouvoir déposer en déchèterie**. Ces tickets, d'un montant unitaire de 7€, permettent le dépôt de :

- 1 m³ de déchet ou
- 5 kg de produits dangereux ou
- 20 L d'huile alimentaire ou de vidange ou
- 5 pneus VL.

L'achat minimum possible est de 5 tickets, le maximum est fixé à 40 tickets et le règlement se fait uniquement par chèque auprès du siège du SIRTOMM (82 Avenue de la Riondaz 73 870 Saint Julien Montdenis) ou par virement, les tickets étant envoyés en recommandé avec A/R après confirmation du virement. Les tickets sont valables sans limite de temps.

Enfin, un projet de réaménagement du site est à l'étude afin de le rendre plus pratique et accessible pour les usagers, et permettre l'introduction de nouveaux flux pour améliorer encore le recyclage des matériaux.